

SIVOM
RIVE GAUCHE DU CHER



**CONSULTATION PUBLIQUE
POUR OFFRE
CONCERNANT
DES ÉQUIPEMENTS
INDIVIDUELS DE PROTECTION
ET VETEMENTS DE TRAVAIL**

**BESOINS
CAHIER DES CLAUSES
CONSULTATION**

PIECE UNIQUE

**REPONSE AVANT LE 20/02/18,
A 12 H00**

CONSULTATION

MARCHE DE FOURNITURE

*Le territoire d'aujourd'hui,
Vos enjeux pour demain,
Notre projet d'avenir*

I. SOMMAIRE

<i>I. SOMMAIRE</i> _____	- 2 -
<i>II. contexte des besoins</i> _____	- 3 -
<i>III. clauses administratives</i> _____	- 3 -
<i>IV. Règlement de la consultation</i> _____	- 4 -
<i>V. SPECIFICATIONS TECHNIQUES</i> _____	- 5 -
<i>VI. Tableau des besoins collectifs à compléter dans le cadre de l'offre</i> _____	- 10 -
<i>VII. fiches individuelles pour informations</i> _____	- 11 -

II. CONTEXTE DES BESOINS

II.1. OBJET ET CONTEXTE:

Le SIVOM de la Rive Gauche du Cher est un Syndicat d'eau potable. La présente consultation concerne l'achat de vêtements et d'équipements d'hygiène et de sécurité, en particulier d'équipements individuels. Les couleurs dominantes seront l'orange et le bleu. Les tenues de couleur jaune sont à éviter.

L'activité du SIVOM se résume :

- Par des travaux de réseaux, d'enrobés type VRD, travail en tranchée, travail sur pelles,
- Par des relèves de compteurs d'eau,
- Par un travail de maintenance des ouvrages enterrés.

III. CLAUSES ADMINISTRATIVES

III.1. ADMINISTRATIF

Le CCAG fourniture, arrêté du 19 janvier 2009, est la référence. Les prix sont fermes et définitifs, non révisables, ni actualisables.

Les facturations s'effectuent au fur et à mesure des commandes passées, suite à livraison.

Les commandes sont passées par souscription du devis ou encore émission de bons de commande. Devis et bons de commande doivent être signés du Directeur (Olivier JULIEN en 2018), et/ou du Président (Serge LAURENT en 2018) à l'exclusion de toute autre personne. Les produits issus d'une commande non conformes seront repris par le titulaire, à ses frais.

Elles sont réglées par mandat administratif suivant les délais en vigueur dans les marchés publics.

En dérogation au CCAG, les pénalités de retard dans la livraison de tout ou partie des vêtements et équipements sera de 2% par jour de retard du montant commandé en € HT / jour de retard calendaire de livraison au regard des dispositions prévues dans l'offre.

III.2. FORME DU MARCHÉ

Le marché correspondant à la présente consultation est un **accord cadre** destiné à fixer toutes les stipulations contractuelles.

Il est valable pendant l'année **2018** (année civile) mais pourra être reconduit 3 années supplémentaires par décision expresse de l'acheteur public (**2019, 2020, 2021**), et sur accord du titulaire concernant le maintien des produits et prix aux conditions initiales.

En cas de modification conséquente des conditions initiales du marché, il ne pourra être maintenu et des nouvelles mises en concurrence seront nécessaires.

Ce marché correspond à un **minimum garanti de 6 000 € en 2018**, probablement sous la forme d'une première commande en début 2018 (dont les quantités sont stipulées dans la présente consultation) et d'une seconde fin 2018. Il correspond à un maximum de **40 000 €** sur l'ensemble de la période envisageable de 2018 à 2021. Il est toutefois rapeler les réserves exprimées au second alinéa du présent chapitre.